

I - Missions et activités du poste

Les missions de l'assistant d'éducation s'exercent dans le cadre des dispositions prévues par le Code de l'éducation avec ses obligations d'éthique, de réserve, de neutralité.

Les AED du lycée sont placés sous la responsabilité du CPE qui coordonnent le fonctionnement du service de vie scolaire et organisent l'emploi du temps des AED.

Les AED participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves et assurent notamment :

- les fonctions de surveillance des élèves de l'arrivée au départ des élèves, y compris pendant le service de restauration
- l'encadrement des sorties scolaires,
- l'encadrement et l'animation des activités du foyer des lycéens,
- La participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements,
- l'aide à l'étude et aux devoirs,
- participation à l'organisation et à la surveillance des examens,

La fiche de poste ne décrit pas les activités de façon exhaustive. L'assistant d'éducation peut être amené à réaliser d'autres activités selon les besoins du service.

II – Diplômes / Formation / Expérience requise

- Le diplôme du baccalauréat est exigé.
- L'âge de 20 ans est requis pour pouvoir prendre en charge les missions de surveillance
- Une expérience en animation ou en accompagnement d'adolescents est un atout.
- La maîtrise de l'allemand et de l'anglais est un plus

III – Compétences requises pour le poste

Connaissances :

- Du règlement intérieur de l'établissement
- De la circulaire 2003-092 du 11/06/2003 relative au statut des AED

Savoir :

- Observer et diriger les dynamiques entre adolescents
- Maîtriser la procédure du contrôle des absences
- Connaître les élèves individuellement
- Gérer les situations conflictuelles
- Utiliser les techniques d'élocution devant un groupe

Savoir-être :

- Un adulte conscient de sa place
- Un collaborateur d'équipe constructif
- Rigoureux, disponible et bienveillant
- Savoir respecter la confidentialité
- Savoir gérer son stress et être réactif

Savoir-faire :

- Savoir appliquer la réglementation
- Savoir utiliser les outils numériques professionnels
- Savoir être organisé et méthodique
- Savoir négocier en situation de crise